

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DECHETS

Date : 09/02/2023

Lieu : Site Anna Rodier Ambert

Heure début : 18 H00

Heure fin : 20H00

PRESENTS :

BATISSON Christine
BEULATON Michel
BOST David
BOUARD Philippe
BRAJON Sébastien
CHARTOIRE Mireille
CHAUVET Louis
CROS Jean-Claude
FONTBONNE Anne Marie
LUCHINO Albert
MENAGER Marc
RAYNAUD Jérôme
ROMEUF Corinne
VERNET Pierre-Olivier

EXCUSES :

TERME Christine

ABSENT (E) :

BERTHE André
CORNOU Gérard
DA COSTA BENTO José
MAGAUD Daniel
MONNIER Gaëtan
RAGONNET Claudine
SEVENIER Yves

Ordre du jour :

1. Bilan année 2022
 - Budget 2022
 - Budget 2023
 - Projet collecte
 - Caractérisation des OM 2022
 - Bilan tonnages 2022
 - Projet biodéchets
 - CODOEC Valtom
2. Nouvelles actions projets sujets 2023

Marc MENAGER, Vice-Président en charge des déchets, introduit la réunion en remerciant les membres de la commission d'être aussi nombreux, mais déplore le manque d'intérêt pour d'autres commissions. Il rappelle l'ordre du jour qui est conséquent et donne la parole à François Fournioux.

Point financier 2022 -2023

Budget 2022 :

- Impact gazole : + 75 000 € (ce qui représente environ 2,2 € / hab en plus)
- Impact hausse point d'indice : + 60 000 € ((ce qui représente environ 2 € / hab en plus)
- Revente matériaux : hausse des recettes (le tri a augmenté et le coût des matériaux était haut, ce qui ne sera pas le cas pour 2023)
- Crise inflation : absorbé.

Budget 2023 : Proposition équilibré, pas d'augmentation de la TEOM, objectif atteint.

Caractérisation des Ordures Ménagères 2022 :

A lieu tous les 4 ans avec une intermédiaire en 2024. Analyse se fait toujours sur les mêmes tournées (2 villes et 2 campagnes).

Premier bilan 2022 : Quelques chiffres :

Baisse considérable des Ordures Ménagères : Environ - 350 T

Tri sélectif : + 190 T Verre : + 70 T Textiles : + 90 T

Non recyclables (Encombrants) : - 190 T, pour la 1^{ère} fois en dessous des 1 000 T

Projet biodéchets : SLGDO Présenté par Nicolas FOURIS.

Présentation d'un nouvel agent (remplaçant de Fabien GRELAUD) Emeric TISSOT.

Avec « l'adoption » de composteurs individuels : environ 61 T de détournées.

Rappel de l'obligation : « Tous les ménages devront pouvoir trier leurs biodéchets », à compter du 1^{er} janvier 2024.

Campagne de communication Départementale et envoi d'un courrier par ALF en automne. Les composteurs sont pris en charge par le VALTOM.

Compostage collectif :

Mise en place d'au moins un composteur collectif dans tous les bourgs (1 composteur collectif = 30 foyers).

Projet à table :

Projet conjointement porté avec le Pôle AFE.

« Jetons moins, mangeons mieux ».

Projet réorganisation collecte :

Nouveau responsable de la collecte : Aurélien BERGERON

Inventaire fait pour chaque village, distribution de 2300 bacs en 1,5 mois au lieu de 4 mois prévus. Les agents de collecte très investis.

Objectif : coût constant atteint.

Résultats encourageants.

Avec la nouvelle réorganisation on devrait être à environ + 150 T.

Avant de sanctionner il est fait beaucoup de sensibilisation.

Règlement de collecte :

Il sera proposé une évolution du règlement de collecte en Avril 2023. Nouvelles règles pour les bacs individuels en campagne, suppression des bacs individuels si le tri n'est pas fait correctement.

Si les bacs verts débordent, cela veut dire que le tri n'est pas fait correctement.

Actions 2023 :

Sensibilisation des agents d'aide à domicile et des personnes âgées.

Questions : Prix des colonnes enterrées : environ 24 000 € par point de tri.

Verre : aller chercher le verre dans les ordures ménagères

Textiles : idem.

Demande : 1 colonne à textiles par village. Non, coût trop élevé pour un tonnage trop faible pour ce ratio, mais au moins 1 colonne à textiles par commune semble l'équipement idéal.

Maire de Fayet Ronaye : demande une colonne textile pour la commune.

Déchetteries :

Plusieurs caisses seront mises en place en déchetterie pour les nouvelles REP, et remplacement « des encombrants » par « non recyclables ». Les nouvelles REP vont rendre le travail des agents de déchetteries encore plus complexe.

CODOEC Valtom :

L'exonération de la taxe foncière de Vernéa et des recettes supplémentaires, vont permettre au VALTOM d'octroyer des aides supplémentaires aux syndicats, avec un contrat d'objectif. Objectifs de moyens jusqu'en 2026 et Objectifs de résultat en 2027. Cette aide permettra le recrutement d'un ETP (Maître composteur) et d'ETP 80 % (Communication, création et développement d'actions, animations...) + frais de fonctionnement.

Prévention :

Repair café : intervient à la Déchetterie d'Ambert, Matériauthèque : local à Marsac en livradois, Ressourcerie : attente de convention 2023, Vélos : par manque de place Les lococotiers ne les récupèrent plus que sur la déchetterie d'Ambert, un petit stock est mis à disposition des usagers sur chaque déchetterie (les plus en état) et les autres iront dans les caissons de la nouvelle REP. Famille 0 déchets, nouvelle session pour accompagner des familles vers la réduction des déchets, commerçants 0 déchets (nouvelle action).

Salon développement Durable :

Projet en partenariat avec le service AFE Energie, s'intitulera « Respire – La fête d'Ambert d'Ambert Livradois Forez » et aura lieu les 23 et 24 Septembre 2023 Salle de la Scierie à Ambert.

Questions :

Fleurs nylon dans les cimetières : à déposer dans le bac OM

Peut-on déposer en vrac dans les bacs jaunes : oui soit en sac soit en vrac.

Le papier alu : c'est un emballage à déposer dans les bacs jaunes.

Marc Ménager clôture la réunion, en indiquant qu'il est très fier des chiffres et du travail effectué sur le territoire ALF, par rapport aux autres syndicats, le travail en amont a été fait correctement. D'autres syndicats vont prendre exemple sur ALF.

Fin de la réunion à 20 h.